

## Rémunération

# Les syndicats rejettent la nouvelle prime des fonctionnaires

À l'exception de la CFE-CGC, toutes les organisations syndicales ont voté contre le nouveau régime indemnitaire que souhaite mettre en place le gouvernement dès janvier 2014 pour remplacer la prime de fonctions et de résultats (PFR). Elles ont dénoncé le projet lors du dernier Conseil supérieur de la fonction publique de l'État.

*"Trop d'inconnues subsistent et il est à craindre que nos régimes indemnitaires stagnent."* Telle était la réaction de la CFTC à l'issue du dernier Conseil supérieur de la fonction publique de l'État, le 6 novembre, pendant lequel était étudié le nouveau régime indemnitaire des fonctionnaires, qui sera progressivement mis en place à partir de janvier 2014.

Le gouvernement veut instaurer un régime indemnitaire *"tenant compte des fonctions, de l'expertise et de l'engagement professionnel"* dans la fonction publique de l'État (lire aussi notre article *"Tout le détail de la nouvelle prime des fonctionnaires"* : <http://www.acteurspublics.com/2013/10/17/tout-le-detail-de-la-nouvelle-prime-des-fonctionnaires>).

Ce régime se composera :

- d'une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) mensuelle qui tiendra compte de critères tels que les fonctions d'encadrement, le *"degré d'exposition du poste au regard de son environnement"* ou les qualifications requises ;
- d'un bonus annuel lié *"à l'engagement professionnel et à la manière de servir"*.

Ce dispositif est destiné à absorber d'ici 2017 les quelque 1 800 primes et autres indemnités des fonctionnaires. Pas d'accord, ont répondu en substance les organisations syndicales le 6 novembre. Toutes sauf la CFE-CGC, qui s'est abstenue.

Dans un communiqué, la CFTC s'inquiète : *"Le gouvernement veut la convergence des régimes indemnitaires entre les différents corps et ministères. C'est un beau principe mais en période de crise, qui va converger à la baisse ?"* La Confédération réclame, comme les autres syndicats, qu'une partie des indemnités se transforment en rémunération indiciaire. Pour Solidaires, le nouveau régime est *"une PFR bis"*. Sa secrétaire générale, Thi-Trinh Lescure, dénonce : *"Il n'est pas concevable de développer des primes modulables qui remettront forcément en cause le travail d'équipe indispensable à toute mission de service public."* *"Le versement de l'indemnité reposera en grande partie sur l'entretien professionnel, relève de son côté Anne Feray (FSU), pendant lequel les objectifs de l'agent seront déterminés avec le supérieur direct. Cela ne met pas à l'abri de l'arbitraire."*

Si le Conseil supérieur de la fonction publique de l'État n'émet qu'un avis consultatif, un rejet unanime aurait contraint le gouvernement à retravailler son projet. Une forme de camouflet que l'abstention de la CFE-CGC lui évite.

Sylvain Henry